

FORMATION ANTICHUTE CAP

Formation professionnelle continue, spécifique et obligatoire pour tous les travailleurs utilisant des équipements de protection individuelle antichute pour se sécuriser.

Objectif principal	Eviter les accidents professionnels liés à des chutes de hauteur lors du travail.
Concept de formation CAP 1-2-3	Notre système de formation antichute est construit sur 3 niveaux de compétences différents : CAP 1, CAP 2 et CAP 3. Il permet ainsi de transmettre des formations cohérentes et en adéquation avec les besoins du public cible. Les différents niveaux de compétences permettent aussi à l'employeur de placer ses ouvriers dans un contexte de travail qui correspond à leurs compétences. La sécurité en est alors grandement accrue. Les trois niveaux peuvent être fait à la suite, mais la réussite du niveau précédent est demandée pour pouvoir participer au niveau suivant.

FORMATION ANTICHUTE CAP 1

Public cible	Travailleurs effectuant des tâches en hauteur dans un environnement où il est facile de se sécuriser. Les points d'attache et d'ancrage sont en principe déjà prévus ou installés. Les systèmes de secours ont déjà été planifiés en amont. Les participants utilisent les EPlaC de base (harnais, casque, longe, antichute mobile, antichute à enrouleur automatique).
Prérequis	Les participants doivent disposer d'une forme physique et d'une aptitude psychologique suffisante pour travailler en hauteur.
Durée	1 jour / 8 heures de formation
Lieu de formation	Les formations se déroulent, soit dans vos locaux, soit dans le centre de formation d'Alkana à Saxon.
Horaire	8h-12h et 13h-17h
Nombre de participants	Nos groupes sont composés de 6 à 8 participants par formateurs au maximum. Le nombre maximum de participants par journée de formation est limité à 15 personnes.
Langue de formation	Français / Allemand Cependant nous adaptons notre cours et les évaluations pour les personnes n'ayant pas une maîtrise parfaite du français ou de l'allemand.
Equipement	Nous fournissons des EPlaC pour ces journées de formation, mais l'idéal serait que les participants possèdent leur propre équipement habituel (casque, baudrier, longe), dûment contrôlé et consigné.
Formateurs	Nos formateurs sont tous des spécialistes en travaux sur cordes, certifiés (IRATA - ASGM - ASRETC) et reconnus par la SUVA. Ils sont aussi au bénéfice de formations pédagogiques.
Responsable de formation	M. Gay-Crosier Benoît est reconnu comme « Formateur d'adultes » avec brevet fédéral FSEA, « Chargé de sécurité CFST » et certifié IRATA 3 (spécialiste travaux sur cordes).

Stratégie pédagogique / méthode	L'enseignement proposé repose sur des critères pédagogiques reconnus et est composé comme suit : enseignement frontal et en groupe, travail individuel et en sous-groupe, apports théoriques, mise en pratique, analyse de situations, observations, échanges, discussions et évaluations.
Objectifs spécifiques	<p>A la fin de la formation les participants sont capables de:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Connaître les bases de la législation en matière de sécurité relative aux travaux en hauteur. ▶ Reconnaître les phénomènes dangereux liés aux travaux en hauteur sur leur place de travail. ▶ Prendre des mesures correctes pour éviter les dommages potentiels lors de travaux en hauteur dans un environnement où il est facile de se sécuriser. ▶ Reconnaître et pouvoir annoncer, aux personnes responsables, les situations de travail en hauteur hors de leurs compétences. ▶ Utiliser correctement les EPlaC de base. ▶ Vérifier le bon fonctionnement et entretenir correctement les EPlaC de base. ▶ Effectuer une évacuation d'urgence en prenant en compte les aspects de sécurité.
Compétences visées	Selon la fiche Alkana « compétences visées CAP 1-2-3 »
Evaluation	L'évaluation des participants est effectuée durant toute la formation. Elle se base sur les acquis théoriques, sur les travaux pratiques et sur les réponses données par les participants durant la formation. Une évaluation formative et sommative, basée sur les compétences visées, est réalisée en fin de module, sous forme écrite et pratique. Il est également proposé à chaque participant d'identifier les points traités et exercés qu'il va mettre en œuvre dans sa pratique.
Certificat	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Evaluations CAP 1 réussies : Certificat Antichute Pro / CAP niveau 1 ▶ Evaluations CAP 1 échouées : Attestation formation antichute (min. légal exigé)
Durée de validité	<p>2 ans</p> <p>Passé ce délai, le certificat peut être renouvelé en suivant une formation continue d'une demi-journée minimum.</p>
Cadre légale	Cette formation permet de répondre à différentes directives et ordonnances, soit LAA art. 82. 1-2-3 et art.112 ; OPA art. 5-6-8 ; OTConst art.15-17-18-19-28-35 ; directive de la commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST 337.13 et CFST 337.12.
Reconnaissance	Nos formations sont certifiées eduQua, elles sont conformes aux recommandations de la SUVA et répondent aux exigences légales mentionnées ci-dessus.
Rapport de formation	Un rapport de formation est établi en fin de formation, il est ensuite transmis à la direction de l'entreprise mandante.
Prix	Selon la fiche Alkana « Tarifs formations Alkana »
Règlement de formation	Selon la fiche Alkana « Règlement et conditions générales formation Alkana »